



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
13 décembre 2013

Original : français

---

### Lettre datée du 13 décembre 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-jointe la lettre datée du 6 décembre 2013 par laquelle le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Anders Fogh Rasmussen, m'a transmis son rapport trimestriel sur la Force internationale de sécurité au Kosovo pour la période du 1<sup>er</sup> Juillet au 30 septembre 2013 (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **BAN** Ki-moon



## **Annexe**

Conformément au paragraphe 20 de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité, je vous adresse ci-joint mon rapport sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo pendant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2013 (voir pièce jointe). Je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre ce rapport aux membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Anders Fogh **Rasmussen**

## Pièce jointe

### Rapport à l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo

#### Introduction

1. Le présent rapport sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) fait suite à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et porte sur la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2013.
2. Au 30 septembre 2013, l'effectif total de la KFOR déployé sur le terrain était toujours d'environ 5 000 soldats. Le général de division Salvatore Farina (Italie) a pris le commandement de la KFOR le 6 septembre. Il devrait rester 12 mois à ce poste.
3. L'accord sur la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina, conclu le 19 avril 2013, et l'accord ultérieur concernant son application, conclu à la fin de mai, ont été les principaux éléments du cadre de l'opération de la KFOR.

#### Conditions de sécurité et opérations

4. Au cours de la période considérée, les conditions de sécurité sur le théâtre des opérations sont restées calmes dans le sud et relativement stables dans le nord du Kosovo. La KFOR a continué à s'acquitter de sa mission, qui est d'assurer la sûreté et la sécurité et de garantir la liberté de circulation, dans le cadre de l'effort international global. Les préparatifs des élections municipales du 3 novembre étaient une préoccupation prioritaire.
5. Au cours de la période considérée, neuf explosions ont été signalées dans l'ensemble du Kosovo. Selon l'évaluation qui a été faite de ces faits isolés, ceux-ci tiendraient à divers motifs d'ordre délictueux, politique ou personnel. Le 19 septembre, un agent de police de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) a été tué, ce qui a marqué la première attaque perpétrée contre EULEX depuis le 11 juillet 2012 et la première perte en vie humaine déplorée par la Mission depuis le début de son mandat. Bien que ce meurtre n'ait pas eu d'incidence sur les conditions générales de sécurité au Kosovo, il met en exergue la possibilité que ce type d'attaque ait lieu de façon aveugle et inopinée. Une enquête est en cours.
6. Les manifestations qui ont eu lieu pendant la période considérée, soit en réponse à l'application de l'Accord de Bruxelles, soit en protestation contre la situation socioéconomique, se sont pour la plupart déroulées dans le calme. Des perturbations de la liberté générale de circulation ont continué de se produire mais aucun barrage routier permanent n'a été établi.
7. En sa qualité d'intervenant de troisième ligne, la KFOR a continué de s'acquitter de son mandat en intervenant efficacement lorsqu'étaient compromises la sécurité et la liberté de circulation. Le dialogue avec les dirigeants a surtout consisté à dissuader ces derniers, ainsi que les perturbateurs éventuels, de fomenter l'instabilité.
8. Les convois d'EULEX ont pu circuler sans entrave vers les points de passage situés aux postes 1 et 31, avec une moyenne de cinq convois par jour. Tout au long

de la période considérée, des policiers et douaniers du Kosovo ont été transportés par hélicoptère jusqu'au poste 31. L'arrivée de conseillers d'EULEX le 30 août au poste de Zubin Potok de la Police du Kosovo n'a pas provoqué de réactions négatives, ce qui témoigne d'une acceptation croissante de la présence d'EULEX dans le nord.

9. Le 9 septembre, la Police du Kosovo a assumé l'entière responsabilité du maintien de l'ordre au patriarcat de Peć, à Pejë/Peć, qui est le huitième site doté d'un statut spécial à faire l'objet d'un tel transfert des responsabilités de la KFOR.

### **Résumé**

10. Au cours de la période considérée, la KFOR a contribué au maintien de la sûreté et de la sécurité ainsi qu'à la liberté de circulation au Kosovo, en étroite coordination avec EULEX et la Police du Kosovo. La situation dans le nord du Kosovo est restée tendue, mais l'application de l'Accord de Bruxelles conclu par Belgrade et Pristina, qui se poursuit, a contribué à infléchir la tendance en matière de sécurité dans une direction globalement positive. L'étroite coordination sur le terrain entre la KFOR (en sa qualité d'intervenante de troisième ligne), EULEX et la Police du Kosovo a aidé à améliorer les conditions de sécurité au cours de la période considérée. Ensemble, ces trois acteurs se sont montrés capables de surveiller de près la situation en matière de sécurité et ont joué un rôle dissuasif en se tenant prêts à réagir efficacement à toute perturbation susceptible de compromettre la sûreté et la sécurité ou d'entraver la liberté de circulation.